

BCEAO
CONSTRUCTION DU POSTE DE CONTROLE DES
FOURGONS (PCF)
DALOA

MAITRISE D’OUVRAGE	BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L’AFRIQUE DE L’OUEST 01 BP 1769 Abidjan 01 – COTE D’IVOIRE Tél : e-mail : 	
MAITRISE D’OEUVRE	BIO ARCHITECTES 01 BP 12310 Abidjan 01 – COTE D’IVOIRE Tél : 27 22 54 11 60 / 07 67 02 44 78 e-mail : info@bio-architectes.com e-mail : richmond@bio-architectes.com e-mail : mardochee@bio-architectes.com 	
BUREAU DE CONTROLE	BUREAU VERITAS 01 BP 1453 Abidjan 01 – COTE D’IVOIRE Tél : 27 20 31 25 00 / 27 20 31 25 59 Fax : 27 20 22 77 15 e-mail : 	
DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES		
MENUISERIE ALUMINIUM / VITRERIE		
Titre du Document : • Descriptif • Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)		
Lot N° 1.3	FEVRIER 2024	D.C.E

SOMMAIRE

PREAMBULE : DESCRIPTION GENERALE DU PROJET	3
Description du projet	3
Généralités sur le descriptif des travaux	3
Consistance des travaux :	4
Généralités	4
Profils en aluminium	5
Vitrerie	5
DESCRIPTION TYPE	6
MISE EN ŒUVRE :	6

PREAMBULE : DESCRIPTION GENERALE DU PROJET

Description du projet

Le présent projet porte sur la construction du poste de contrôle des fourgons (PCF) de l'Agence auxiliaire de la BCEAO à DALOA.

Généralités sur le descriptif des travaux

L'expression « Devis Descriptif » implique l'application sans restriction des règlements et normes en vigueur en Côte d'Ivoire, sans qu'il soit nécessaire d'y faire référence, et leur application ne puisse être dissociée des dossiers de plans et documents auxquels font référence les pièces contractuelles.

Les spécifications du Devis Descriptif pourront préciser ou compléter les prescriptions de ces documents, étant bien entendu que celles-ci sont des prescriptions minimales au-dessous desquelles aucune dérogation ne sera admise, sauf stipulation explicite avec référence du texte auquel il est dérogé.

Les Clauses Techniques Particulières et Devis Descriptif aux différents lots avec la localisation des prescriptions donnent une description aussi complète que possible des travaux à exécuter, dans le but de permettre aux Entrepreneurs d'interpréter les plans, de préciser la nature des matériaux à employer et de déterminer les particularités de fabrication et de mise en œuvre. Ces prescriptions ne peuvent prétendre à une description complète et parfaite des travaux et il convient de souligner que cette description des travaux n'a pas un caractère limitatif.

Les Entrepreneurs devront exécuter sans exception ni réserve, tous les travaux de leur profession. Ils sont censés avoir compris et intégrés dans leurs marchés, non seulement les travaux et fournitures décrits dans ces documents, mais aussi tous les travaux qui auraient pu échapper aux détails de la description et qui sont indispensables pour le complet achèvement des ouvrages de leur corps d'état, suivant les plans remis et les règles de l'art.

De même, les travaux prévus aux pièces écrites ou aux pièces chiffrées du marché et qui ne figurent pas dans les plans sont dus par l'Entrepreneur et compris dans les prix.

En conséquence, les Entrepreneurs ne pourront jamais arguer que des erreurs ou omissions aux plans et Devis Descriptif puissent le dispenser d'exécuter tous les travaux de son corps d'état, ou fassent l'objet d'une demande supplémentaire de prix.

En outre, il suppose que toute Entreprise est censée :

S'être rendu compte de la situation géographique des lieux de réalisation des ouvrages ;

S'être rendu sur les lieux.

Les Entrepreneurs de chaque lot devront prendre connaissance des Devis Descriptifs des autres corps d'état, de façon à assurer la parfaite coordination dans leurs interventions respectives, et connaître exactement la limite de leurs fournitures dans leur propre corps d'état, et signaler les omissions qu'ils auraient constatées et les dispositions détaillées qu'il y a lieu de prendre pour y remédier.

Consistance des travaux :

Le présent descriptif traite de l'exécution des travaux du **lot Menuiserie aluminium et vitrerie** des bâtiments évoqués dans la description du projet.

Généralités

L'Entrepreneur sera chargé de réaliser les travaux de serrurerie et de menuiserie aluminium tels qu'ils figurent sur les documents graphiques et écrits.

Tous les profilés seront en profils laqués du commerce conforme à la norme NF A 50-452, NF A 91-450 et disposer d'un certificat de qualité QUALICOAT ou QUALANOD.

Ils seront sans rupture de pont thermique.

Le laquage des profils devra être réalisé uniquement par le fournisseur gemmiste.

Les accessoires visibles tels que poignées, paumelles, rosette et autres recevront la même finition que les profilés. A défaut, ceux-ci seront de couleur noire.

Le vitrage sera conforme aux normes en vigueur et principalement à la NF P 78-455 concernant la rigidité et la déformation.

Les épaisseurs données des vitrages sont des minima, l'entreprise devra les adapter en fonction des menuiseries (types et dimensions)

Les performances des menuiseries seront conformes à la norme NF P 20-302.

Elles comporteront montants et traverses principales avec montants et traverses intermédiaires suivant indications des plans.

Les portes extérieures ne comporteront aucun seuil en aluminium ou au maximum un seuil de 20 mm maximum (passage personnes à mobilité réduite)

Les traverses basses des menuiseries comporteront un rejet d'eau ou une bavette en partie basse extérieure.

Toutes les menuiseries devront avoir le classement minimum A2, conformément aux prescriptions du DTU 36.5.

L'entreprise fournira au maître d'œuvre des plans de détails renseignés et cotés, précisant les dispositions de raccordement, ainsi que les dispositions d'étanchéité et d'habillage de finition.

Les indications sur les types de menuiseries et les vitrages, dimensions de menuiseries sont donnés dans chaque article à titre indicatif. Il est bien entendu qu'il appartient à l'entreprise tant au stade de l'étude que lors de l'exécution, de vérifier que ces indications sont suffisantes et qu'elles permettent de satisfaire aux obligations de résultats.

Tous les ouvrants des portes seront munis de Ferme – portes. La serrurerie de première qualité et seront choisie dans le haut de gamme des serrures de chez **VACHETTE** ou équivalent.

Les quincailleries et ferrages seront nécessairement de première qualité en alliage d'aluminium anodisé à 20 microns. Les modèles seront soumis à l'agrément du Maître d'Œuvre.

Les matériaux utilisés pour l'exécution des travaux de serrurerie doivent répondre aux spécifications des normes en vigueur.

Profils en aluminium

Les profils obtenus par extrusion seront découpés et assemblés pour former les ensembles menuisés.

L'entreprise veillera tout particulièrement à soigner l'étanchéité de surface réalisée.

Cet assemblage aura aussi un rôle structural afin d'apporter la résistance nécessaire. Les profilés devront être tubulaires, en alliage d'aluminium et extrudés selon la norme NF A 50.710.

Vitrerie

Les produits de vitrerie et miroiterie seront d'origine de fabricant notoirement connus et devront être en conformité avec les règlements de sécurité des établissements recevant du public.

Leur mise en œuvre sera réalisée selon le DTU 39 et les matériaux conformes aux normes en vigueur.

Tous les vitrages seront de sécurité de teinte antélio clair de type feuilletés d'épaisseur suivant la réglementation avec un minimal de 8mm. Des notes de calcul validées par le contrôle technique devront justifier les épaisseurs de chaque panneau de vitre en fonction de leurs tailles.

Ils devront être conformes aux normes les concernant :

- a) NF B 32-002 : Verre étiré.
- b) NF B 32-003 : Glace non colorée.
- c) NF B 32-500 : Verre de sécurité pour vitrage.
- d) NF P 78-301 : Verre étiré pour vitrage de bâtiment.
- e) NF P 78-302 : Glace pour vitrage de bâtiment.
- f) NF P 78-303 : Verre feuilleté pour vitrage de bâtiment.
- g) NF P 78-304 : Verre trempé pour vitrage de bâtiment.
- h) NF P 78-305 : Verre armé plan pour vitrage de bâtiment.

Performances requises :

Déterminées suivant les prescriptions des documents et normes définies ci-avant, les caractéristiques des menuiseries, respectent les performances demandées et sont au minimum les suivantes :

- a) étanchéité à l'air : les menuiseries sont de la classe A2
- b) étanchéité à l'eau : les menuiseries sont de la classe E4
- c) résistance au vent : les menuiseries sont de la classe VA2

Composition et épaisseur des vitrages :

Néanmoins la qualité et les épaisseurs des vitrages sont au moins égales aux valeurs minimum décrites dans le présent document. Les épaisseurs sont déterminées conformément aux règles suivantes : Mise en œuvre traditionnelle : calcul conforme au DTU 39 et aux limitations de flèche particulières formulées dans le présent document. Les épaisseurs des vitrages appartenant à un même plan de façade sont homogènes de façon à ne générer aucune différence de teinte. Même épaisseur totale de verre pour les vitrages de grande et petite taille, avec ou sans composant feuilleté.

DESCRIPTION TYPE

La fourniture et mise en œuvre de menuiseries, comprenant :

Menuiserie :

Cadre dormant et ouvrant en profilés d'aluminium laqué coloris RAL au choix de l'architecte ;
Montants et traverses en profilés tubulaire de section suffisante. Les parois de ces profilés devront être de 2 mm d'épaisseur minimum.

Assemblage par coupe d'onglet ou coupe droite très soignée.

Drainage par trous oblong

Étanchéité par joint EPDM.

Pour une étanchéité parfaite, l'entreprise devra présenter les détails de principe permettant de montrer les éléments du support maçonné avec l'interposition d'un joint mousse étanche à l'air et à l'eau.

Habillages et finition :

L'ensemble des canons, serrures, rosaces, paumelles, béquilles et quincaillerie seront laqués comme les dormants et ouvrants ou à défaut être de teinte noire ;

Bavettes en aluminium laqué sur la totalité de l'appui ;

Couvre-joints (plats ou cornières, de chaque côté) ;

Parcloses en aluminium laqué.

MISE EN ŒUVRE :

Pose, scellement, étanchéité et calfeutrement à la charge du présent lot (pose en applique contre mur de façade ou en tableaux selon les cas et selon les plans de détail).

Caractéristiques des vitrages sans contrôle solaire :

$U = 1.64 \text{ W / (m}^2 \cdot \text{K)}$

Facteur solaire = 0.72

Transmission lumineuse > 80 %

Performances thermiques des menuiseries :

$U_{jn} = \text{menuiserie} + \text{vitrage} = \text{de } 1.34 \text{ à } 1.40 \text{ W (m}^2 \cdot \text{K)}$

Classement AEV : A2.E4.VA2

Caractéristiques acoustiques des menuiseries :

Performance acoustique des menuiseries extérieures : $R_{w \text{ ctr}} \geq 30 \text{ Db}$

DEVIS QUANTITATIF
LOT 1.3 - Menuiserie aluminium / vitrerie

N°	Désignation des travaux	U	QTE	P.U	MONTANT
	NB: Les quantités mentionnées sont données à titre indicatifs. Il appartient aux entreprises de les vérifier ou de les modeler pour la remise de leur offre. Fenêtres volets jalousies Fenêtres volets jalousies en chassis aluminium, laqué, au choix de l'architecte, remplissage lames en verres claire de 6 mm, système de manoeuvre manuel - dim: 0.60 x 0.60 <u>Localisation</u> : wc 1 & 2 Portes aluminium vitrée trempée Portes chassis aluminium , ral au choix de l'architecte, vitrées, à un vantail, ouvrant à la française, avec baton de maréchal, remplissage vitrage simple trempé de 8 mm - dim: 1.00 x 2.20 <u>Localisation</u> : accès PCS 1	u	2,00	0	0
		u	1,00	0	0
	MONTANT HT - LOT 1.3 - Menuiserie aluminium / vitrerie				0